



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
14 décembre 2023

Séance du 18/12/2023

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
7

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
9

Représentés : Patrick CLAUDE, Christian MICHEL

Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Absents :

Secrétaire de séance : Véronique NICOLLET

Délibération n°D_2023_066

Demande de subvention au titre de la DETR : acquisition d'un véhicule pour le service technique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du principe de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et notamment la possibilité d'une aide publique.

L'actuel camion du service technique (Land rover mis en service le 08/11/2002) étant vétuste et nécessitant de nombreuses réparations à venir (notamment pour rester dans les normes des contrôles techniques), l'acquisition d'un nouveau est indispensable.

Il s'agit d'un utilitaire à benne, outil indispensable au quotidien pour les travaux et déplacements de l'agent communal.

Le montant estimatif pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de ce type s'élève à **59 631.33€ HT**.

Le plan de financement est présenté comme suit :

* DETR 2024	50%	29 815.66€
* REGION SUD 2024	30%	17 889.40€
* Autofinancement commune	20%	11 926.27€
	TOTAL HT	59 631.33€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

RF
DIGNE LES BAINS (AS)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/12/2023
004-210401097-20231218-D_2023_066-DE

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les besoins du service technique,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

* DETR 2024	50%	29 815.66€
* REGION SUD 2024	30%	17 889.40€
* Autofinancement commune	20%	11 926.27€
	TOTAL HT	59 631.33€

- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2024

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA




Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le..... 19 DEC. 2023

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2023 004-210401097-20231218-D_2023_066-DE